

Réunion Conseil Municipal

Mardi 5 Avril 2022

Compte Rendu de Séance

Présents: 11
Excusés: 0
Absents: 0

Le Président ouvre la séance à 20 h 00

Secrétaire de séance : Nelly ROUSSY

Ordre du jour

Conformément aux instructions Préfectorales, la réunion se déroule dans la salle communale permettant le respect des gestes barrières, à savoir : Distanciation d'1 mètre, gel hydroalcoolique, port du masque obligatoire.

Préambule - Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le Maire ouvre la séance à 20h00 et propose s'il n'y a pas de remarque, d'approuver le compte rendu de la séance du 8 Mars 2022.

Unanimité de l'assemblée Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0

I – Présentation et vote des taux communaux 2022

A l'aide des tableaux relatant l'évolution fiscale depuis 2010 à 2021 le Maire expose aux conseillers les différents évènements fiscaux subis ces dernières années, notamment la suppression de la taxe professionnelle au profit de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique). Le « Pacte Fiscal » en date de 2017, consécutif à l'extension de la CCPB vers la CCDB et consistant à opérer une neutralité fiscale vis-à-vis des contribuables de notre commune. Cette neutralité s'est traduite par :

Taux de TH 2016 = 13.53% Effet neutralisant = 8.11%
 Taux de TF 2016 = 7.28% Effet neutralisant = 4.36%
 Taux TFNB 2016 = 14.06% Effet neutralisant = 8.43%

Le Maire expose ensuite : Concernant la suppression de la taxe d'habitation (TH), le montant de celle-ci a été compensée à l'euro près, après récupération de la part départementale de le taxe foncière (TF).

Depuis 2020 le taux de TH a progressivement disparu. Ne restent aujourd'hui en vigueur les taux de TF & TFNB. Le taux de TF étant revalorisé à hauteur de 22.44% soit 4.36% + 18.08% = 22.44%

Cette rétrospective fiscale ainsi présentée montre que les taux communaux n'ont pas augmentés depuis 2013. Au regard du montant des recettes communales, il apparait clairement que ces recettes sont en constante diminution. C'est pourquoi le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur une augmentation de ces 2 taxes ménages de 2%. Le taux de TF passerait alors de 22.44% à 24.44% et le taux de TFNB passerait de 8.43% à 10.43%.

Le Maire précise qu'il s'agit d'une décision politique du conseil municipal.

L'incidence moyenne de ces augmentations se traduirait principalement par une majoration de la taxe foncière de 30.00 € par foyer. Après débat de l'assemblée, le Maire met aux voix cette proposition ;

Vote des taux communaux

Décision du Conseil : Pour = 8 Contre = 2 Abstention = 1

II- Présentation et vote des budgets 2022 (Budget principal & Budget Annexe

Le Maire présente le budget annexe concernant l'assainissement collectif pour l'exercice 2022.

<u>Décision du Conseil</u>: Pour = $\mathbf{11}$ Contre = $\mathbf{0}$ Abstention = $\mathbf{0}$

Le Maire présente ensuite le budget primitif 2022 avec notamment les précisions quant aux travaux d'investissement.

<u>Décision du Conseil</u>: Pour = $\mathbf{11}$ Contre = $\mathbf{0}$ Abstention = $\mathbf{0}$

Le Maire complète en conséquence la délibération statuant de l'affectation des résultats 2021 et soumet aux voix

Décision du Conseil : Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0

III- Présentation des travaux d'investissement retenus pour 2022

- Le matériel informatique (Ordinateur portable et rétro-projecteur) faisant partie d'une commande groupée initiée par la CCDB pour un montant de 940.50 € TTC est à ce jour réglé.
- L'étude du schéma directeur d'assainissement s'est déroulée tout au long de l'exercice 2021. Elle sera poursuivie et terminée au cours de cet exercice 2022. 3 factures sont à ce jour honorées, une quatrième viendra clore cette étude. Une demande d'acompte de subvention a été sollicitée auprès de l'Agence de l'eau et du Département.
- Un projet immobilier initié par un propriétaire fera prochainement l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme. Après la délivrance d'un CU (certificat d'urbanisme), il convient de soumettre à l'instruction le permis de construire. La parcelle concernée obligera la commune à réhabiliter l'accès de la propriété et à mettre en œuvre conjointement avec les pétitionnaires le coût de ces travaux.

<u>Décision du Conseil</u> : Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0

Des travaux de reprofilage de voirie sont également prévus (chemin du « chatelot ») « La vie jaune »
 « chemin des puits rue de la Mare ».

<u>Décision du Conseil</u>: Pour = **11** Contre = **0** Abstention = **0**

• Des travaux de pose d'enduit monocouche sur le « chemin de Pont Les Moulins » et « chemin de Plenise »

Décision du Conseil : Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0

• Des aménagements relatifs à l'éclairage public seront réalisés au droit de chacune des habitations récentes ne disposant pas à ce jour de ces installations.

Décision du Conseil : Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0

IV- Organisation du scrutin pour les élections Présidentielles

Le Maire rappelle les dates des élections Présidentielles : 10 Avril 2022 et 24 Avril 2022. Ouverture du scrutin 8h00 et fermeture 18h00, suivies du dépouillement.

Il soumet aux conseillers les différentes vacations des gardes du scrutin. Chacune & chacun se positionne en fonction de sa disponibilité.

V- Questions diverses

Réunion de la commission « Fleurissement » date à fixer. Ce sera le Mardi 12 avril 2022 à 20h 00.

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 22 heures 30